

Travaux de renforcement des digues en rive gauche de la Loire  
Réunion publique à destination des riverains des travaux  
Hôtel IBIS Nevers, 6 février 2019, 18 heures

## **Dossier de Presse**

### **I - Une vulnérabilité historique (1789-2003)**

La Loire est sujette à des crues importantes. Ses riverains ont quant à eux toujours tenu à s'en préserver. Les crues de la Loire et les aménagements historiques que l'homme a réalisés pour s'en protéger sont intimement liés, ces derniers ayant pu eux-mêmes parfois aggraver les risques.

Les premières traces d'aménagements de la Loire remontent au XII<sup>ème</sup> (premières digues) et au XV<sup>ème</sup> siècle (aménagements du lit mineur pour la navigation). Le XIX<sup>ème</sup> est celui de la construction du canal de la Jonction, du pont de la voie ferrée, ainsi que de la plupart des digues situées en rive gauche de la Loire, ainsi que de leurs réparations à la suite des grandes inondations de 1846, 1856 et 1866.

Après l'urbanisation du XX<sup>ème</sup> siècle, la période récente a connu à nouveau en 2003 une crue d'ampleur plus limitée, mais qui a contribué à une prise de conscience et conduit à une série d'études poussées.

### **II - Les enjeux aujourd'hui**

Aujourd'hui, sur les 450 kilomètres séparant Nevers d'Angers, la simulation d'une crue du type de celle de 1856 représenterait quelque 6 milliards d'euros de dommages, 300 000 habitants menacés ou inondés, 13 600 entreprises et 72 000 emplois impactés, 80 000 logements ainsi que toute une série de routes, équipements et exploitations agricoles. A ces conséquences économiques s'ajouteraient les atteintes sur le milieu naturel et le traumatisme social consécutif à une crue de forte ampleur (cf cartes de la Loire en crue, annexe 1).

Les études de dangers des digues menées à l'occasion des dernières études – conduites de façon concertée – ont principalement révélé que le niveau de sûreté du système d'endiguement de la rive gauche correspond à une crue susceptible statistiquement de se produire tous les 50 ans.

Elles ont préconisé :

- d'une part, le renforcement des digues jusqu'à un niveau de sécurité correspondant à une crue d'une fréquence de retour de 200 ans,
- d'autre part, leur sécurisation à l'égard des risques de brèches à l'occasion de crues encore plus rares.

### III - Un cadre partenarial de réflexion et de financement

La directive européenne du 27 octobre 2007 - transposée en droit français par l'article 221 de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 et par le décret n°2011-227 du 2 mars 2011 - a encadré l'évaluation et la gestion du risque d'inondation.

L'Agglomération a piloté entre 2007 et 2013 une étude globale du risque inondation sur l'agglomération de Nevers (EGRIAN), qui a permis de définir une stratégie de réduction du risque inondation.

C'est notamment sur cette base et celle d'études complémentaires, après qu'une partie de l'agglomération ait été identifiée fin 2012 comme territoire à risques importants d'inondation (TRI), que l'État et Nevers Agglomération ont alors co-défini en 2016 une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI). Cette stratégie a été approuvée par arrêté préfectoral du 26 décembre 2016, aujourd'hui portée par Nevers Agglomération. Elle se décline dans un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), d'un montant estimé à 23 millions d'euros, labellisé le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et qui entre aujourd'hui dans sa phase opérationnelle.

### IV - Les travaux qui s'engagent aujourd'hui

Ce programme de sécurisation des digues vise à protéger les hommes et les biens vis-à-vis de crues d'occurrence d'au moins 200 ans. Ces crues théoriques sont plus fortes que celles connues à Nevers tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, et dépassent même très nettement (de plus d'1m69) les niveaux de la Loire atteints lors de la crue de 2003 (d'une occurrence inférieure à 50 ans).

Intensité de la crue	Actuel	Futur	Objectifs
T<50ans			<ul style="list-style-type: none"><li>- Renforcer les digues en rive gauche jusqu'au niveau de protection apparent : crue 200 ans.</li><li>- Éviter une brèche dommageable pour les habitations.</li></ul>
T=50 à 200ans			
T=200ans			

### Les ouvrages concernés et la nature des travaux envisagés

Ce programme de travaux concerne en rive gauche la ligne de défense principale de Nevers, composée des levées de Sermoise 1ere section, du canal de la Jonction, de la Blanchisserie et du Plateau de la Bonne Dame, et leur protection à l'égard du risque d'érosion interne et de glissement. Il touche également certains ouvrages liés aux digues tels que les locaux de l'ancienne piscine ou le mur et le vannage de l'ancienne écluse du port.

Ces travaux visent d'abord la protection des digues contre les érosions externes (chute d'arbre susceptible d'entraîner une partie de la digue) et leur érosion interne (infiltration le long des ouvrages traversants ou le long des racines d'arbres, ou dans le matériau même de la digue).

Pour atteindre ces objectifs de protection, les travaux envisagés reposeront principalement sur :

- le déracinement des arbres qui se sont développés sur ou à proximité immédiate de la digue,
- la mise en place d'une paroi étanche dans l'axe de la digue (palplanches ou autre type de paroi étanche),
- la création de massifs drainants (coté val) avec géotextiles évitant l'entraînement de matériaux fins,
- la stabilisation de certains pieds de digues aux endroits voulus.

De façon générale, ces grands types de travaux seront déclinés et adaptés aux spécificités de chaque digue.

*Déclinaison des types de travaux envisagés par tronçon (cf carte en annexe 2)*

<b>Zone</b>	<b>Solution</b>
Digue de la jonction	Suppression végétation et massif drainant
Levée du Plateau de la Bonne Dame	Ajout d'une paroi étanche à l'axe de la digue en partie courante et massifs drainants au niveau du parking
Digue de la Blanchisserie	Réalisation d'un massif drainant
Locaux de l'ancienne piscine	Démolition et remplacement par un massif drainant en gabions
Porte de l'ancienne Ecluse	Ajout d'une paroi étanche côté Loire

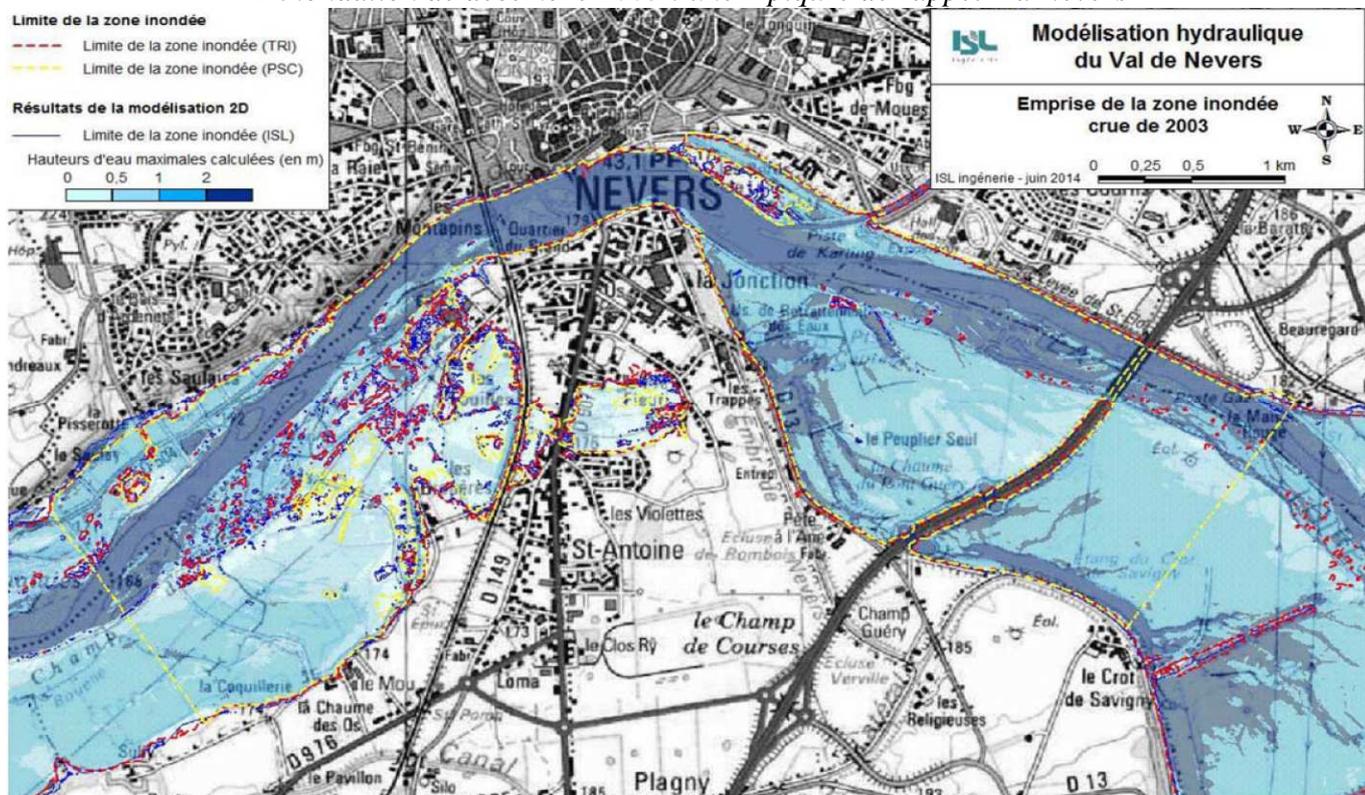
### **Phasage des travaux**

La première phase de travaux va permettre de renforcer dès 2019 les levées du canal de la Jonction et de la Blanchisserie, ainsi que la levée du Plateau de la Bonne Dame. Elle est l'objet principal de la présentation ouverte aux riverains le 4 février 2019.

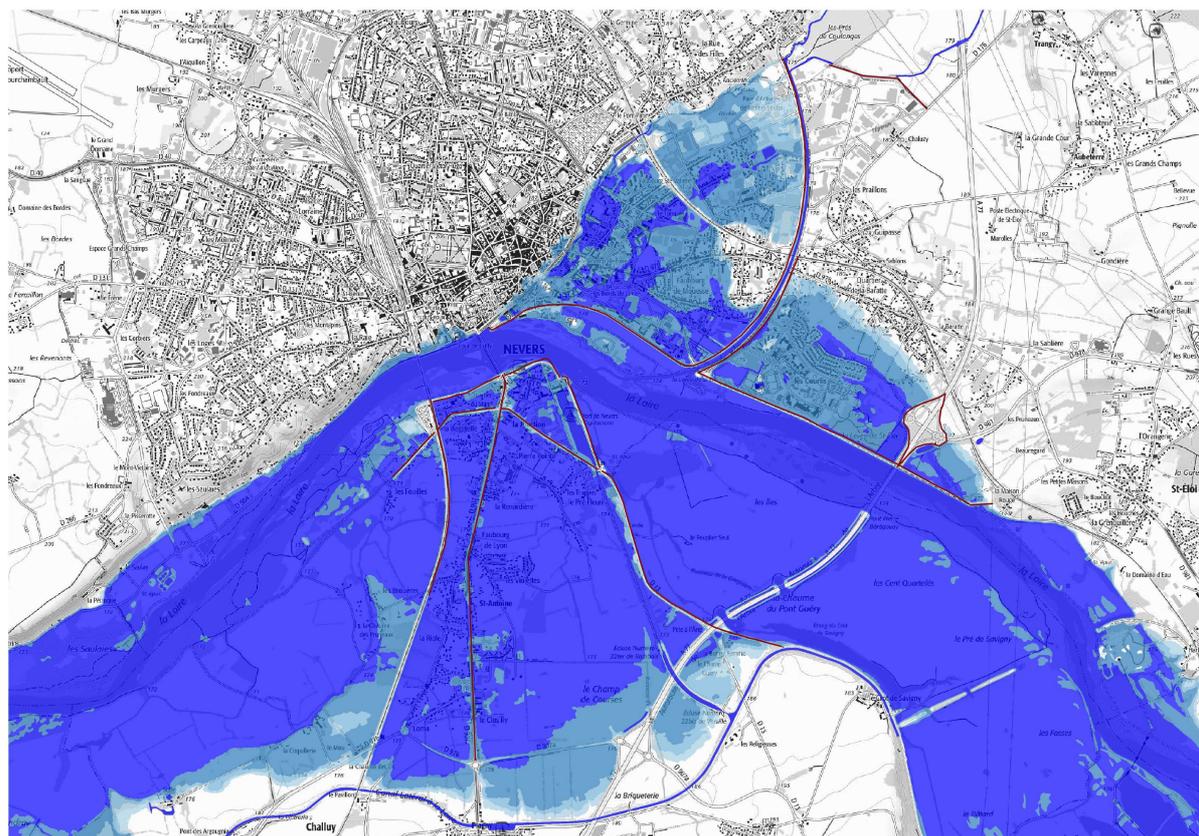
Après études, ces travaux seront suivis – en 2020-2021 - par un renforcement de la levée de Sermoise 1ère section (2020-2021) puis la sécurisation du système d'endiguement pour les crues rares (supérieure à la fréquence de retour de 200 ans), le renforcement des levées de Sermoise 2ème section et de Gimouille... (montants en annexe 3).

Les riverains resteront informés et associés à chacune de ces futures étapes ...

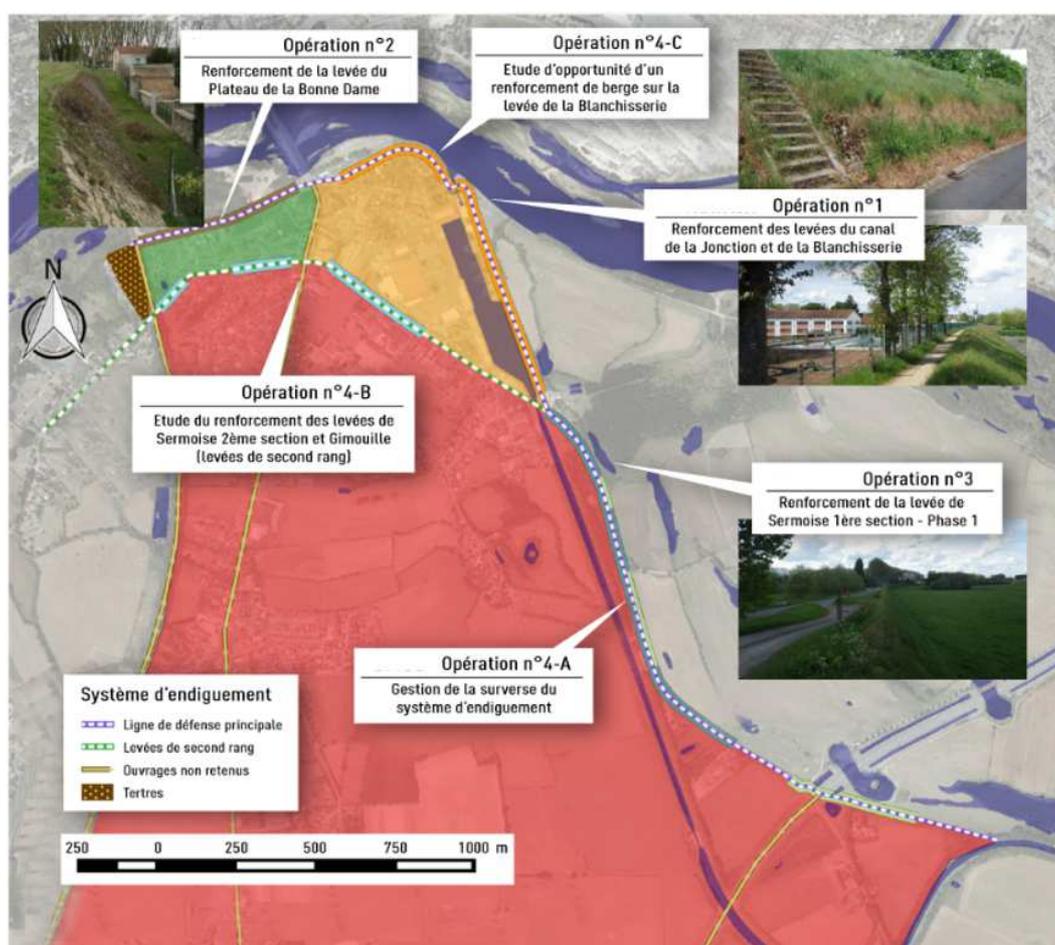
*L'inondation de décembre 2003 : une « piqûre de rappel » à Nevers*



*D'emprise bien moindre toutefois que les grandes crues historiques (XIX<sup>e</sup>)*



Carte des opérations sur les digues en rive gauche (2018-2020)



**Annexe 3***Montants prévisionnels des travaux*

N° d'opération	Opération	€ TTC
<b>Phase 1 – Plan Loire Grandeur Nature IV : 2015-2020</b>		
1	Renforcement des levées du canal de la Jonction et de la Blanchisserie	6 000 000 €
2	Renforcement de la levée du Plateau de la Bonne Dame	
3	Renforcement de la levée de Sermoise 1ère section phase 1	
4	Études préalables à la phase 2 4A – Sécurisation du système d'endiguement pour les crues >T200, Création d'une zone déversante 4B – Levées de second rang 4C – Renforcement de berge de la levée de la Blanchisserie	
<b>Phase 2 – à compter de 2021</b>		
	Sécurisation du système d'endiguement pour les crues >T200 Création d'une zone déversante	6 000 000 €
	Renforcement de la levée de Sermoise 1ère section phase 2	
	Renforcement des levées de second rang	
<b>Total</b>		<b>12 000 000 €</b>